



Service de l'état civil et des naturalisations
Section Naturalisations
Ostermundigenstrasse 99B
3006 Berne

Demande de libération d'un droit de cité communal bernois (personne mineure)

Vous pouvez abandonner un droit de cité communal (lieu d'origine) si vous en possédez au moins un autre.

Veillez envoyer par la poste, à l'adresse figurant ci-dessus, le formulaire dûment rempli et portant la ou les signatures manuscrites. Si la libération est demandée pour plusieurs membres d'une même famille, il faut remplir un formulaire par personne.

En cas de question ou d'incertitude, vous pouvez nous appeler au 031 633 47 85 ou nous écrire à br.zbd@be.ch.

Libération du droit de cité demandée pour :

Nom(s) de famille

Prénom(s)

Date de naissance

Lieux d'origine

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu)

De quel(s) droit(s) de cité demandez-vous que l'enfant soit libéré ?

Données relatives aux parents

Nom(s) de famille du parent 1

Prénom(s) du parent 1

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu) du parent 1

Nom(s) de famille du parent 2

Prénom(s) du parent 2

Adresse (rue et numéro, NPA et lieu) du parent 2

Numéro de téléphone

Courriel

Autorité parentale / représentation légale

- Autorité parentale conjointe
- Autorité parentale exclusive du parent 1*
- Autorité parentale exclusive du parent 2*
- Tutelle

* Si un parent exerce seul l'autorité parentale, une attestation relative à l'autorité parentale doit être jointe à la demande (p. ex. jugement de divorce, convention de séparation, décision relative à l'autorité parentale prononcée par l'APEA).

Émolument

L'émolument de traitement s'élève à 120 francs par demande. Si la libération est demandée pour plusieurs membres d'une même famille (parents et enfants mineurs en ménage commun), les différents formulaires constituent une seule demande.

Signatures

Lieu, date

Signature de l'enfant (obligatoire dès 16 ans révolus)

Lieu, date

Signature du parent 1 exerçant l'autorité parentale

Lieu, date

Signature du parent 2 exerçant l'autorité parentale

Lieu, date

Signature de la personne exerçant la tutelle ou la curatelle**

** En cas de tutelle ou de curatelle, une copie de l'acte de nomination doit être jointe à la demande.